

COMITÉ DE PROGRAMMATION

>>> Relevé des débats de la réunion du vendredi 9 avril 2010
10h00 - 10h30

Comité présidé par : Dominique COUTIERE, Président du Pays des Landes de Gascogne

MEMBRES PRÉSENTS

Collège Pays des Landes de Gascogne

COUTIERE Dominique, Titulaire et Président du GAL Landes de Gascogne
DEYRES Jean-Claude, Titulaire
DUBERNET Olivier, Titulaire
BERNARD Georges, Suppléant
DEXPERT Isabelle, Suppléante
DUNOGUES Yves, Suppléant

Nbre de présents : 6
Nbre de voix autorisées : 5

Collège Socioprofessionnels

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
CHASTEL Jacques, Titulaire
CORREGE Philippe, Titulaire
CRENCA Alain, Titulaire
METTE Sophie, Titulaire
LAMARQUE Gisèle, Suppléante

Nbre de présents : 5
Nbre de voix autorisées : 5

ÉTAIENT EXCUSÉS

HARRIBEY Laurence, Titulaire
TAPIN Martine, Titulaire
BESSE Alain, Titulaire
de RIVOYRE Antoine, Titulaire
VIREPINTE Jean-Luc, Titulaire
d'ALLIBERT Jacqueline, Suppléante
SIDOINE Gilbert, Suppléant
VERDIER Daniel, suppléant
DUFFRECHOU Jacques, Titulaire
PETITJEAN Yves, Titulaire
LARCHE Marcel, Suppléant
SOULIÉ Thierry, Titulaire
FONTALIRANT Philippe, Suppléant

ELOIRE Valérie
MORA Catherine
DUBOURDIEU Françoise
ROUCHALEOU Bernard

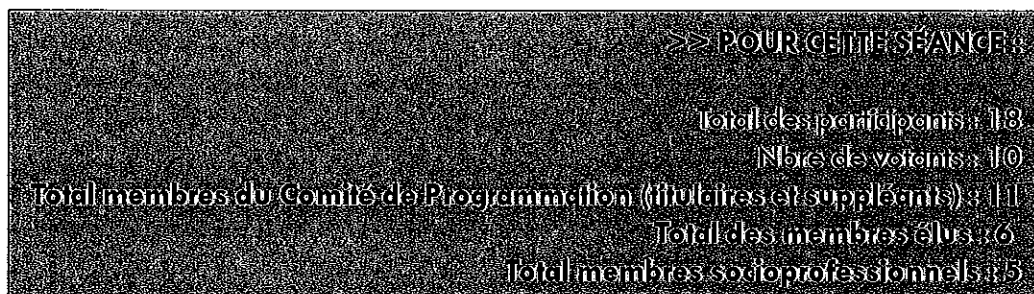
Conseil Régional d'Aquitaine
CAF de la Gironde
CAF des Landes
GIP ADT Pays des Landes de Gascogne

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

LACOSTE Marie-Claire
BARROS Christelle
BAUDINIER Valérie
DOUGNAC Xavier

DRAAF Aquitaine
DDTM 40
Conseil Général des Landes
CESR Aquitaine

Jean-Philippe RUGUET, Juliette BROUAT, Nathalie LALANNE: Techniciens Pays des Landes de Gascogne



	>> POUR CETTE SÉANCE :
	Total des participants : 18
	Nbre de votants : 10
Total membres du Comité de Programmation (titulaires et suppléants) :	11
	Total des membres élus : 6
	Total membres socioprofessionnels : 5

1. Vérification du double quorum

Afin de respecter la règle du double quorum, Dominique COUTIERE ne prendra pas part au vote. La règle du double quorum étant respectée, la séance peut se dérouler normalement.

2. Rappel du Comité de Programmation du 11 décembre 2009 et de la consultation écrite de février 2010

Les points suivants ont été validés lors du CP du 11/12/2009 :

- validation des demandes de subventions LEADER pour 8 actions
- validation sous réserve des demandes de subventions LEADER suivantes : Syndicat mixte d'étude ZDE-Etude pour la création de zones de développement de l'éolien – réserves levées
- validation de la reprogrammation de l'action suivante : CDC Villandraut - Etude préalable à l'élaboration du Contrat Territorial Global avec la CAF

Le plan de financement pour l'animation – gestion LEADER (subvention LEADER de 43 696,36 euros) a été validé, par une consultation écrite en février 2010.

3. Points sur la mise en œuvre des outils nationaux de gestion

Le fonctionnement de GAL a subi les dysfonctionnements de mise en paiement par l'ASP des 1ères demandes d'acompte. Ces blocages ont pu finalement être levés fin février mais des retards persistent dans le traitement des demandes de paiement par l'autorité de gestion (DDTM 40 et DRAAF).

Il est précisé que Marie-Claire LACOSTE remplace Jean-Bernard CARREAU, sur les fonctions de coordinateur régional du programme LEADER à la DRAAF.

4. Bilan 2009

Le rapport d'activités 2008-2009 est diffusé aux membres du Comité de Programmation. Une synthèse est également présentée, faisant ressortir les points suivants :

- Un bon niveau de programmation : 25 opérations programmées pour un total d'aide LEADER de 260 000 euros, soit presque 17% de la dotation globale
- Un déséquilibre de programmation entre les axes prioritaires de la stratégie du GAL : 2/3 des opérations concernent les services
- Une très forte majorité d'actions portées par des maîtres d'ouvrage publics
- Une certaine disparité géographique : aucune action d'échelle communautaire n'a été programmée sur les Communautés de Communes du Bazadais, du Pays Paroupien et de Pissos.
- Des réunions régulières du Comité de Programmation mais un absentéisme préoccupant de certains membres (notamment les CCI et les chambres des métiers), qui rend fragile l'obtention du double quorum.

Suite à cette présentation, il est proposé :

- d'organiser des réunions de sensibilisation LEADER sur le Pays, à destination des acteurs publics et des associations, en mobilisant les Communautés de Communes, pour relayer l'information
- de proposer à un prochain CP un transfert de dotation au profit des fiches 3,1 et 3,2 (qui ont dépassé 50% de programmation)
- d'envoyer un courrier aux Chambres consulaires, pour leur rappeler leur engagement de présence en tant que membres décisionnels du GAL et leur proposer d'être invitées au titre de partenaires institutionnels, afin de pouvoir nommer à leur place d'autres personnes plus disponibles.

5. Proposition de modification de la maquette financière et création d'une nouvelle fiche-action (Plan Paysage après tempête)

Jean-Philippe RUGUET explique que cette nouvelle fiche-action sur la réhabilitation paysagère découle d'un travail partenarial, coanimé par le Parc et le Pays, après la tempête KLAUS.

Au-delà de la destruction de la forêt, la tempête a fortement dégradé le paysage des espaces habités. Dans le but de restaurer le cadre de vie, source d'attractivité et d'attachement au territoire, un dispositif d'aide à la restauration paysagère sera mis en place, à l'attention des collectivités locales et des propriétaires privés (principalement des particuliers). L'instruction des demandes s'appuiera sur une mission d'expertise confiée au CAUE des Landes et sur un Comité de Suivi multipartenarial.

Les projets de replantation devront respecter l'identité paysagère des Landes de Gascogne.

Juliette BROUAT précise que le plan d'actions initial ne permettait pas d'intégrer ce type d'opérations, d'où la nécessité d'ajouter cette fiche-action et de modifier la maquette financière. Sachant que la fiche 1.1 – « Promouvoir auprès de tous une gestion de l'espace fondée sur les valeurs du territoire », est sous-utilisée, il est proposé que 120 000 euros de dotation FEADER soient transférés de cette fiche vers une nouvelle fiche 1.1 B – Réhabiliter l'identité paysagère du territoire après le passage de la tempête Klaus.

Alain CRENCA s'interroge sur la visibilité des repaysagements, et souhaite que la priorité soit donnée aux ariiaux dont l'harmonie paysagère reste visible depuis l'extérieur. Il met également en garde sur les actions ultérieures d'aménagement paysager ou de construction, qui peuvent dénaturer un site. Un suivi des opérations aidées devra être fait, ainsi qu'une sensibilisation des propriétaires.

Philippe CORREGE invite aussi à une attention particulière donnée aux espaces boisés classés (sur les communes dotées de PLU).

Il est également proposé d'associer le Conseil de Développement au Comité de Suivi.

La nouvelle fiche-action et la modification de la maquette financière sont approuvées à l'unanimité.

6. Examen des nouvelles opérations

8 opérations font l'objet d'une demande de subvention LEADER, pour un montant total de 139 850,18 euros.

Les services référents demandent que soit précisé sur les fiches-actions que leur avis est réglementaire et qu'il ne concerne pas l'opportunité de l'action.

Le tableau en annexe reprend les échanges et les décisions relatives à chaque opération.

En parallèle, Alain CRENCA, Président de la Fédération des Cercles de Gascogne fait part de ses difficultés à mobiliser des financements pour la programmation culturelle des cercles et interroge sur la possibilité d'un pôle de matériel scénique sur le Pays. Cette option ne paraît pas réalisable en raison du coût qu'elle représente. En revanche, l'aide à l'équipement et à la mutualisation, pour les organisations culturelles de diffusion, pourra être une piste de réflexion dans le cadre de la candidature du Pays des Landes de Gascogne à un second Pôle d'Excellence Rurale, sur le thème de la culture.

Il est précisé qu'un dossier LEADER sur la programmation 2010 des Cercles de Gascogne est à l'étude.

7. Grille d'appréciation des opérations

Elaborée à partir de 7 critères, cette grille vise à :

- aider les maîtres d'ouvrage à mieux se saisir des objectifs du programme au moment de l'élaboration de leur action
- aider les membres du CP dans l'analyse des opérations proposées
- valoriser les actions exemplaires ou remarquables
- appuyer la démarche d'évaluation du programme

Cette grille a été proposée en test aux maîtres d'ouvrage des opérations à l'ordre du jour de ce CP.

Un temps de réflexion est laissé aux membres du Comité de Programmation pour prendre connaissance de cet outil, qui sera rediscuté à la prochaine réunion.

8. Projets à venir

Une quinzaine d'actions est en préparation, dont un certain nombre dans le domaine culturel.

Le Comité de Programmation accepte d'étudier une nouvelle demande de Musicalarue, pour la mise en oeuvre d'une démarche écocitoyenne à l'occasion du prochain festival.

9. Conclusions

Les membres du Comité de Programmation valident les points suivants :

- validation des compte-rendus du Comité de programmation du 11 décembre 2009 et de la consultation écrite de février 2010
- validation de la nouvelle fiche-action (1.1 B – réhabiliter l'identité paysagère) et de la

- modification de la maquette financière
- validation des demandes de subventions LEADER pour les actions suivantes :
 - o CDC Pays d'Albret – Mission de conseil et sensibilisation sur l'architecture et le paysage
 - o Commune de Brocas – Chantier bénévole patrimonial
 - o Pays Landes Gascogne – Ingénierie Services – Tranche 2
 - o Pays Landes Gascogne – Pôle Ressources Numérique – Tranche 1
 - validation sous réserve des demandes de subventions LEADER suivantes :
 - o Association Musicalarue – Musicalarue à domicile 2010 – sous réserve précisions sur les durées d'amortissements des équipements.
 - o CDC Villandraut – Programme d'actions cultures : Abécédaires animaliers – sous réserve de la délibération de la CDC et de mise en conformité du devis Note Et Bien
 - o Association Culture et Loisirs – Mise en valeur d'un patrimoine culturel – sous réserve du vote de la Région
 - o PNRLG – Coopération écotourisme et développement culturel – sous réserve d'informations complémentaires sur l'organisation de la Province d'El Hajeb et de la transmission de l'accord de partenariat signé.

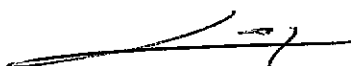
Le prochain Comité de Programmation aura lieu :

vendredi 9 juillet 2010, à 14h30, en Gironde (lieu à préciser)

- date limite de saisie du GAL : vendredi 21 mai 2010

Au delà du 11 juin 2010, les dossiers pour lesquels un budget et un plan de financement prévisionnels fiables n'auront pas été établis, seront reportés à un Comité de programmation ultérieur (afin de respecter les délais d'instruction règlementaire).

Fait à Sabres, le 22/04/2010



**Le Président
Dominique COUTIERE**

Nouvelles opérations

Dispositif PDRH	Fiche-action	Territoire	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total éligible	Aide LEADER demandée	Aide LEADER proposée	taux	Commentaires services instructeurs (équipe technique GAL et services référents Etat - avis réglementaires)	Décisions du CP
341 B	1.1	Cantons de Sore et Labrit	Communauté de Communes du Pays d'Albret	Conseil et sensibilisation sur l'architecture et le paysage	42 383,04	26 030,54	23 310,67	55,00%	favorables	action retenue à l'unanimité
321	3.1	Brocas	Commune de Brocas	Chantier bénévole patrimonial	9 422,40	5 182,32	5 182,32	55,00%	Favorables La commune devra cependant veiller à bien communiquer sur la nature de cette opération et à valoriser la démarche participative	action retenue à l'unanimité
321	3.1	Cantons de Sore et Labrit	Association Musicalarue	Musicalarue à domicile 2010	26 351,81	10 022,22	10 022,22	38,03%	favorables sous réserve de vérifier la durée d'amortissement des équipements	action retenue à l'unanimité, sous réserve d'une durée d'amortissement inférieur ou égale à deux ans
321	3.1	Canton de Villandraut	Communauté de Communes du canton de Villandraut	Programme d'actions culturelles : abécédaires animés	20 065,74	11 140,28	10 390,27	51,78%	favorables, (sauf pour la prestation artistique car devis non conforme) sous réserve de délibération de la CDC approuvant le plan de financement	favorable pour une aide de 11 140,28 euros, si mise en conformité du devis de la prestation artistique
321	3.2	Pays	GIP ADT Pays des Landes de Gascogne	Ingénierie services 2009-2010 : tranche 2	45 486,56	25 000,00	25 017,61	55,00%	favorables. Les services référents soulignent la nécessité de dégressivité si cette mission se poursuit l'année prochaine	action retenue à l'unanimité
323 E	3.3 A	Sabres	Association Culture et Loisirs	Mise en valeur d'un patrimoine culturel	7 548,14	3 931,24	3 931,24	52,08%	favorables, sous réserve décision de la Région	action retenue à l'unanimité, sous réserve du vote de la Région prévue en juin 2010
321	3.4	Pays	GIP ADT Pays des Landes de Gascogne	Pôle de Ressources Numériques : « Utiliser les TIC au service du développement du territoire »	45 500,42	25 025,23	25 025,23	55,00%	favorables	action retenue à l'unanimité
421	COOP	Pays	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	Coopération autour de l'écotourisme et du développement culturel (avec le Pays Bassin Val de l'Eyre et la Province d'El Hajeb au Maroc)	60 942,45	33 518,35	33 518,35	55,00%	favorables, sous réserve note complémentaire sur l'organisation de la Province et signature de l'accord de partenariat	action retenue à l'unanimité, sous réserve note complémentaire sur l'organisation de la Province et signature de l'accord de partenariat
				TOTAL	257 700,56	139 850,18	136 397,91	52,93%		

Fait à Sabres, le 22 avril 2010



Dominique COUTIERE
Le Président